

ECHANGES MED INFOS n° 22

Association ECHANGES MEDITERRANEENS pour l'eau, la forêt et le développement



Spécial Assemblée Générale 2007



AG tenue le 26 octobre 2007,
à MONTPELLIER,

au siège de l'IAMM, Institut Agronomique
Méditerranéen de Montpellier



SOMMAIRE

On trouvera dans le présent numéro:

- » le compte-rendu de l'AG,
- » le compte-rendu du nouveau CA,

et en annexes :

- Le rapport moral présenté par le Président,
- Le bilan comptable 2006 et le projet de budget 2007,
- Le rapport sur le fonctionnement de l'association,
- La note d'information sur le renouvellement 2007 du CA,
- La liste des participants à l'AG 2007,
- Le détail des pouvoirs donnés par les adhérents.
- Les statuts et le règlement intérieur adoptés en 2005 (rappel).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

1^{ère} partie - statutaire

1. Ouverture de l'Assemblée Générale,
2. Rapport moral du Président,
3. Approbation des comptes 2006
Approbation du budget 2007
Montant des cotisations 2007 et prévisions 2008,
4. Rapport sur le fonctionnement de l'association,
5. Renouvellement du conseil d'administration.

2^{ème} partie - informations et perspectives

- 6 Perspectives d'action pour 2008 et les années à venir,
- 7 Interventions des délégations,
- 8 Questions diverses.

Une assemblée forte d'une quarantaine de participants,



dont certains de ces membres, à la tribune ou autour de la table.

J-R TIERCELIN M de VAULX* K TLEMCANI D.ZOUINI J-Y OLLIVIER P. FAURE G de MAUPEOU O. LAHLOU A. EL BOUARI S. SEDDIK

* ancien Président délégué d'EM

Compte rendu de l'Assemblée Générale

1^{ière} PARTIE : questions statutaires

1 - Ouverture du Président

Georges de MAUPEOU

L'assemblée générale 2007 de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenue le 26 octobre 2007 à 14 heures 30 dans la salle n°25 de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, IAMM, sous la présidence de son président, Georges de Maupeou.

Membres présents ou représentés : voir liste en annexe.

Le président déclare ouverte l'assemblée générale de l'association et renouvelle tous ses remerciements aux représentants de l'IAMM qui a accompagné l'association à divers titres, notamment à l'occasion de ces 8ièmes Rencontres.

Il salue les délégations présentes : Algérie, Maroc, Tunisie et France et remercie tous les participants aux 8ièmes rencontres qui s'achèveront le soir même, par le repas de gala, pour la qualité de leurs relations conviviales et la richesse des échanges. Le voyage d'études, du lundi 21 au jeudi 25 octobre, à Perpignan, Carcassonne, Béziers et Montpellier, a été un grand succès grâce, en particulier, à l'intérêt manifesté par les participants et à la haute teneur des débats techniques. IL rappelle l'ordre du jour (*cf. page précédente*), qui avait été envoyé à tous les membres de l'association avec la convocation à cette AG, et propose de le suivre.

2 - Rapport moral du Président



Georges de MAUPEOU

Le rapport moral écrit a été envoyé à tous les membres de l'association avant cette assemblée générale ; je me contenterai donc maintenant de vous parler de ce qui me paraît le plus important.

Depuis nos septièmes rencontres méditerranéennes à Annaba en mai 2006, nous avons organisé un séminaire de travail à Paris les 13 et 14 mars 2007 sur le thème de la gestion de l'eau en situation de pénurie.

Ce séminaire, qui a réuni près de 70 personnes, dont 17 venaient d'autres pays que la France, a été un vrai succès par la qualité des interventions des représentants de plusieurs pays riverains de la Méditerranée : Algérie, Liban, Maroc, Tunisie et France.

Ce séminaire sur la gestion de l'eau a montré la capacité de notre association à faire travailler ses membres sur des thèmes liés à l'eau, la forêt, l'aménagement des territoires ruraux et le développement.

Les membres d'Echanges Med renforceront leurs liens amicaux en partageant leurs expériences professionnelles et en organisant des actions communes.

Mais ces actions, il est très souhaitable de les conduire en partenariat avec d'autres organismes proches ou complémentaires de notre association.

C'est ainsi que nous avons organisé le séminaire sur l'eau de mars 2007 avec la fondation FARM.

Dans le domaine de la formation professionnelle, nous avons une coopération exemplaire avec l'IAMM : nous avons organisé plusieurs stages pour des forestiers algériens sur divers thèmes : restauration des terrains en montagne, impacts environnementaux des projets forestiers, gestion de la faune sauvage et surveillance de la chasse.

Pour l'avenir nous travaillons actuellement sur un projet de création du réseau des irrigants méditerranéens avec la fondation FARM, le CEMAGREF, le CIRAD et AGROPOLIS.

Enfin, dans le domaine de la forêt, je dois aller, à la fin du mois de novembre 2007, au Liban pour apporter un appui technique à la création de la réserve naturelle du JABAL MOUSSA.

Nous venons de voir un certains nombres d'actions qui, grâce à la volonté et au travail de l'association, marchent bien.

Mais il y a des domaines où nous avons des progrès à faire. C'est le cas de la communication écrite et de notre site internet.

Les cahiers d'Echanges Med ont été très bien publiés et diffusés par messagerie électronique : le cahier numéro 3 pour le colloque d'Annaba et le cahier numéro 4 pour le séminaire de mars 2007 sur la gestion de l'eau. Merci à Pierre Fauré qui a eu la lourde tâche de coordonner et de rédiger ces cahiers.

Par contre, pour nos deux autres publications, « Echanges Med Infos » et « Autour de la Méditerranée » le rythme de publication a été, par manque de temps et par absence d'un responsable de la communication, très faible.

En ce qui concerne le site internet de l'association www.echanges-med.asso.fr, sa mise à jour est loin d'être assurée dans de bonnes conditions, toujours par manque de temps et absence d'un responsable de la communication.

Nous parlerons dans quelques minutes de ce thème de la communication, nous ferons des propositions pour améliorer la situation actuelle.

Enfin, nous devons avoir un échange entre nous au cours de cette assemblée générale pour donner des premières orientations sur le choix de nos prochaines rencontres en 2008.

Maintenant, avant de passer la parole à notre secrétaire général et à notre trésorier, je sou mets ce rapport moral à votre approbation.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3 - Approbation des comptes 2006, approbation du budget 2007, ..

Philippe de QUATREBARBES, précise que les tableaux des comptes 2006 et le projet de budget 2007 ont été adressés à chacun, quelques jours avant le début des 8^{ièmes} Rencontres. Beaucoup ne les ayant pas reçus à temps, des exemplaires sont distribués, explicités et commentés en séance.

Le trésorier de l'association, résume alors les comptes 2006, en soulignant que les ressources (y compris les recettes des Rencontres d'ANNABA), s'élèvent à 21 925 € alors que les emplois atteignent 18 738,70 € (y compris ANNABA pour 17 205 €). Le résultat de l'exercice est donc de 3 186,30 €. Le budget et les comptes 2006 figurent en annexe.

Le président met aux voix l'approbation des comptes 2006.

Les comptes 2006 sont approuvés à l'unanimité.

Enfin, le trésorier de l'association résume le projet de budget 2007, en soulignant que les prévisions de ressources et d'emplois s'élèvent à 37 200 € (y compris le séminaire de mars à PARIS pour 12 500 € et les 8^{ièmes} Rencontres pour 21 000 €). Le budget 2007 figure en annexe

Le président met aux voix l'approbation du projet de budget 2007.

Le budget 2007 est approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne le montant de la cotisation annuelle (25 euros pour les personnes physiques en 2007), il est mentionné que le montant des cotisations 2008 ne devrait pas changer.

Paiement des cotisations 2007.

Certains s'en vont, d'autres arrivent ou reviennent !

Que ceux qui n'ont pas encore cotisé à ce jour, règlent vite leur cotisation 2007.....

Nous avons été 78 sur 226 à avoir cotisé en 2006 et ? sur 190 en 2007.

Encore un effort, et tout pourrait aller mieux.



4- Rapport sur le fonctionnement de l'association.

4.1- l'évolution du nombre et de la nature des adhérents au sein de l'association et des différentes délégations :

Pierre FAURÉ, le secrétaire général précise que :

- ❖ l'association est passée de 58 membres en 2000, à 227 en 2006.
- ❖ une nouvelle définition des adhérents est apparue nécessaire en 2007 et donne lieu à un décompte moindre de 190 adhérents pour 2007 dont 72 pour la délégation française pour 42 cotisants. Il y a réduction réelle du nombre d'adhérents et de cotisants,
- ❖ aussi, à ce stade, le nombre relativement modeste des cotisants relativise le montant unitaire des cotisations individuelles annuelles, dont on discute régulièrement la possibilité de les augmenter ou de les réduire notamment dans certains contextes de salaires (cf. Algérie).

Bien que ces données aient donné lieu à débat animé, il est admis :

- 👉 que l'adhésion à l'association est ouverte, sous réserve de manifester un intérêt régulier, notamment en participant à ses activités, ou/et de s'acquitter régulièrement de sa cotisation (au moins 1 fois durant les 2 dernières années),
- 👉 que chaque délégation et notamment la délégation française, travaille à accroître son nombre d'adhérents notamment parmi les populations de jeunes collègues.

4.2- Les modes de fonctionnement concernant notamment, le courrier et la communication :

Le secrétaire général précise que :

- ❖ le fonctionnement de l'association repose sur les réunions de bureau plus ou moins élargies qui se tiennent sur convocation écrite du Président à la fréquence mensuelle et sur une réunion du Conseil d'administration (1 ou 2 fois l'an). Les convocations et les comptes rendus sont habituellement adressés aux membres du bureau et aux Présidents de délégations.
- ❖ l'acheminement du courrier de la totalité des informations et autres documents se fait dorénavant, par la voie électronique. Il ajoute que les rejets non négligeables d'adresses individuelles altèrent la qualité des portés à connaissances.

En outre, le Président propose d'approuver la décision du bureau de créer une cellule de communication dont la responsabilité serait confiée à Dominique CAIROL. (voir au chapitre questions diverses la composition de la cellule communication)

Enfin, le secrétaire général évoque la possibilité, si les coûts d'investissement et de fonctionnement le permettent, de s'associer au projet « **Portail GREF** » dans un partenariat avec l'association des IGRÉF (*l'AIGREF étant maître d'ouvrage de ce projet*), en tant que « groupe » ou « sous groupe » pour des tâches de gestion administrative, de gestion d'annuaire et de site de parution des publications et des événements. Cette option peut être en effet à terme, de nature à faciliter la gestion ultérieure de l'association EM, notamment en termes de continuité et d'allègement des tâches de secrétariat.

Bien que ces données aient aussi donné lieu à débat animé, il est admis :

- ☛ que les comptes rendus des réunions de bureau, seraient transmis à tous les administrateurs,
- ☛ qu'une mise à jour des adresses électroniques sera faite par chaque délégation, sachant que la liste actualisée des participants aux 8èmes rencontres sera donnée avec les actes de cette AG,
- ☛ que la cellule de communication prévue est nécessaire et que chaque délégation doit désigner des correspondants qui travailleront avec Dominique CAIROL à relancer la communication, notamment à l'aide des « cahiers d'EM » et de « Autour de la Méditerranée ».
- ☛ que la réflexion sur la faisabilité d'un partenariat avec l'AIGREF, sur le « Portail GREF », se poursuive et fasse avant décision, l'objet d'une consultation du CA.

4.3- Les nouvelles coordonnées utiles :

Suite au récent repli des bureaux du CG AAER du 149bis Rue de RENNES (75006), sur le 259, rue de VAUGIRARD (75015), et au départ en retraite du Secrétaire Général, vos contacts avec l'association Echanges MED, doivent se faire à l'aide des références ci-après :

Secrétariat général : CGAAER 251 rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15
 E-mail du secrétaire général : andree-pierre.faure@club-internet.fr
 E-mail du trésorier: philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr
 E-mail du président: georges.de_maupeou@cirad.fr

5 - Renouveau du conseil d'administration

Le président rappelle qu'un dossier correspondant a été adressé à chaque adhérent avec la convocation à cette assemblée générale et que les administrateurs de l'association sont élus pour trois ans.

Il indique qu'il convient maintenant de désigner huit administrateurs élus en 2004, dont six postulent pour un nouveau mandat, à savoir :

Algérie	ZOUINI Derradji	candidat déclaré
France	de MAUPEOU Georges	candidat déclaré
	BERNARD Jean	ne s'est pas exprimé
	DUCROCQ Michel	ne s'est pas exprimé
Liban	NAMMOUR Antoine	candidat déclaré
	SABRA Mohamed	candidat déclaré
Maroc	DAOUDI Mohamed	candidat déclaré
Tunisise	SEDDIK Saad	candidat déclaré

En outre, il signale qu'ayant contacté Patrice de ST LAGER et Jean BEDEL, ces 2 administrateurs ont exprimé le souhait d'arrêter leur mandat respectif. Il propose donc :

- au poste de Patrice JUILLET de SAINT LAGER, la candidature d'André BARBAROUX, membre depuis le début 2007, IGA, directeur général de la FNSAFER.
- au poste de Jean BEDEL, la candidature de Dominique CAIROL, ancien membre qui depuis son entrée en retraite a été assidu aux réunions de bureau et a participé activement à la préparation du séminaire de mars 2007

De son côté, Othmane LAHLOU informe que de façon identique le poste d'administrateur d'El Ayachi GHAZI doit être considéré comme vacant, et que la candidature qu'il propose en remplacement est celle de Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI.

Enfin, le président propose de conserver temporairement vacants, les deux postes de Jean BERNARD et de Michel DUCROCQ, en reportant ultérieurement, la désignation des titulaires soit par reconduction soit par remplacement.

En effet, l'article 7 des statuts précise que le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Aucune candidature ne se déclarant dans la salle et aucune proposition différente n'y étant exprimée, il demande aux deux nouveaux candidats, André BARBAROUX et Dominique CAIROL de se présenter, sachant qu'Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI a essayé de rejoindre cette AG et qu'il en a été empêché au dernier moment par des contraintes professionnelles.



André BARBAROUX se présente à l'assemblée générale →.



← Dominique CAIROL en fait autant.

Quand à Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI, il est connu de beaucoup du fait de son poste de Directeur de l'administration du GR au MADRPM du Maroc, et qu'il est apparu dans ces fonctions, en réunion du matin dans le film « Economie d'eau pour tous ? » du CIRAD et L'ENA du Maroc.

Le président soumet au vote à main levée, accepté par l'assemblée, les élections pour trois années des neuf candidats suivants :

Algérie	ZOUINI Derradji
France	de MAUPEOU Georges
	BARBAROUX André
	CAIROL Dominique
Liban	NAMMOUR Antoine
	SABRA Mohamed
Maroc	DAOUDI Mohamed
	EL GUEDDARI Abou Bekr Seddik
Tunisise	SEDDIK Saad

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Le conseil d'administration étant renouvelé, il lui revient de désigner le nouveau bureau de l'association : voir le compte-rendu ci-après.

2^{ème} PARTIE : informations et perspectives

6 - Perspectives d'action pour 2008 et les années à venir

Le président souhaite que chaque délégation (Algérie, France, Maroc, Tunisie) et, plus généralement, tous les participants à cette assemblée générale donnent leur avis d'une part sur l'idée d'un 2^{ème} séminaire de travail 2008 au Maghreb et d'autre part sur le lieu des neuvièmes rencontres méditerranéennes, l'an prochain (2008). Il rappelle le lieu des précédentes rencontres :

- 2000 : France
- 2001 : Espagne
- 2002 : Tunisie
- 2003 : Maroc
- 2004 : France (Lozère et Aix en Provence)
- 2005 : Espagne (Andalousie et Cordoue)
- 2006 : Algérie (Annaba et Constantine).
- 2007 : France (Languedoc-Roussillon et Montpellier)

Bien entendu, la décision du lieu des prochaines rencontres relève de la compétence du conseil d'administration et du bureau et ne peut être décidée maintenant, **mais il apparaît utile que dès maintenant chacun donne ses premières idées.**

7 - Interventions des délégations

MAROC

Othmane LAHLOU, en tant que 1^{er} Vice-président d'EM
et,
Ahmed EL BOUARI, en tant que Vice-président EM, Président de l'AIGR,
représentants de la délégation marocaine.



Les deux représentants du Maroc soulignent la grande qualité de ces huitièmes rencontres, voyage et colloque et félicitent les organisateurs. Puis ils mettent l'accent, tout d'abord, sur la vie de l'association EM et sur l'évolution des délégations de chaque pays. Ils insistent sur la constance (depuis la création d'EM) et sur la force de l'engagement de la délégation marocaine dont témoigne la participation importante de ses membres à ces Rencontres. Ils s'inquiètent notamment de la diminution du nombre d'adhérents concernant la France et souhaitent notamment, que de nouvelles adhésions de jeunes collègues puissent se faire, Toujours à ce sujet, ils souhaitent aussi que les engagements de l'Algérie, de la Tunisie et du Liban puissent s'exprimer et se traduire par des présences et des contributions plus nombreuses.

De même, ils renouvellent leur souhait d'élargissement des adhésions à d'autres pays comme l'Espagne (dont les 3 membres inscrits ne se signalent plus), l'Italie (notamment par le biais de l'Institut de BARI) et la Grèce.

Ils proposent que le Maroc soit le pays retenu pour la préparation du prochain séminaire 2008, sachant qu'il conviendra d'en retenir, en un premier temps, la date au premier ou au second semestre, selon la date retenue pour le voyage en Tunisie, en un second temps, le thème et le programme détaillé des interventions et des intervenants. Enfin, ils lancent une large invitation à assister aux journées de l'amicale des IGR du Maroc des 23,24 et 25 novembre 2007 dans le sud, sur le thème de la conservation des oasis.

ALGÉRIE

Derradji ZOUINI (Algérie), en tant que Vice-président d'EM, et représentant de la délégation algérienne.



L'intervenant insiste sur le fait que les conditions d'adhésion sont très différentes d'un pays à l'autre notamment au regard des pouvoirs d'achat.

Il précise à ce titre que le niveau de cotisation pour les algériens est quelque peu dissuasif et que, dans ce contexte, la délégation algérienne essaie de faire de son mieux.

Il rappelle que les rencontres 2006 d'ANNABA ont été, de l'avis unanime, réussies.

Enfin, pour ces Rencontres, les deux participants ont tenu à présenter, chacun, une contribution, ce qui traduit bien leur motivation pour les débats d'EM sur le développement durable et les atouts des territoires.

TUNISIE

Saad SEDDIK (Tunisie), en tant que Représentant du Président de la délégation tunisienne empêché.



L'intervenant souhaite tout d'abord rappeler les intempéries majeures qui ont causé des dégâts considérables sur le nord de la Tunisie, quelques jours avant le début de ces 8^{èmes} Rencontres et qui ont empêché le Vice président Tarek BAHRI d'être présent à cette AG.

En ce qui concerne la Tunisie, il partage l'inquiétude des autres délégations en matière d'évolutions des adhésions ainsi que leur souci d'accroître le nombre des jeunes adhérents. Par ailleurs, il souhaite surtout confirmer la volonté de son Président de préparer les 9^{èmes} Rencontres 2008, en Tunisie, soit fin avril-début mai, soit courant octobre prochain. La décision pourrait, côté tunisien, être arrêtée à la fin du mois de novembre 2007.

FRANCE

Jean-Yves OLLIVIER (France), en tant que Vice-président d'EM, et représentant de la délégation française.



L'intervenant, souhaite tout d'abord rappeler le large engagement de la délégation française et notamment de ses membres du bureau, dans la préparation des 2 manifestations de l'année 2007, à savoir le Séminaire à l'IRD-Paris, des 13 et 14 mars, et ces 8^{èmes} Rencontres en Languedoc-Roussillon.

Il tient à souligner les efforts engagés en matière de rigueur, de force de travail et de proposition, ainsi que de compétences diversifiées, pour être crédibles, tant au regard des responsables et intervenants de haut niveau, qu'au regard des partenaires institutionnels et financiers.

Il souhaite que les activités à venir continuent à s'inscrire dans cette voie de progrès et de multi partenariat, ainsi que sur le nécessaire partage dans le choix des thèmes, des composantes institutionnelles et des intervenants.

Il confirme également la nécessité de travailler en commun avec des organismes ayant des objectifs proches de ceux d'Echanges Med : Plan bleu, CIHEAM- IAMM, FARM, etc.

En ce qui concerne l'adhésion de plus jeunes collègues aux projets d'EM, il pense que l'association doit poursuivre sa quête de notoriété et de savoir faire dans les thématiques pointues et motivantes. Ainsi qu'il convient dans le même esprit, de garder toujours une attention particulière à la représentativité des délégations et à leur capacité à témoigner des enjeux internationaux majeurs.

Il apprécie les propositions des délégations marocaines et tunisiennes pour 2008 ; et souhaite que les périodes respectives soient retenues au plus tôt.

LE PLAN BLEU

Bernard GLASS (membre d'EM), en tant que Secrétaire général, représentant du Président du Plan bleu.

Il rappelle les dix premières années des 30 ans d'ancienneté de cette organisation internationale, institution publique de droit privé constituée par les pays riverains de la méditerranée et leur gouvernement.

Inquiets de voir se dégrader la mer qui constitue leur lien naturel, les pays riverains de la Méditerranée, réunis à Barcelone au début de 1975 sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement, signèrent une Convention pour la protection de cette mer commune et décidèrent dans le même temps de lancer et de financer un Plan d'Action destiné à renforcer la mise en œuvre de cette convention.



Dès l'origine, certains estimèrent que, puisque quelques 80% de la pollution marine est d'origine terrestre, c'était à terre qu'il fallait rechercher et lutter contre les sources de pollution, et que le Plan d'Action pour la Méditerranée devait donc être assorti d'un **volet socio-économique**, destiné à préparer « des planifications intégrées du développement et une gestion plus attentive des ressources du bassin ». On doit notamment à Mostafa Tolba, alors Directeur exécutif du PNUE et à Serge Antoine, représentant français à la réunion de Barcelone, d'avoir proposé une réflexion prospective à l'échelle du bassin tout entier, à laquelle était donné le nom imagé de Plan Bleu.

La décision de principe d'entreprendre un tel travail ayant été prise par le Conseil d'Administration du PNUE dès avril 1975, sur proposition de la France, un certain nombre d'ateliers préparatoires se tinrent à Nice, Genève et Paris pour préciser le projet. C'est par une réunion intergouvernementale des pays méditerranéens convoquée par le PNUE en février 1977 à Split que fut lancée cette **première étude systémique et prospective sur les relations entre l'environnement et le développement intéressant tous les pays d'une même région**.

Dans un premier temps, la mise en œuvre du projet fut confiée à une association de droit français appelée MEDEAS, installée à Cannes puis à Sophia-Antipolis, la direction scientifique des travaux reposant sur un « Groupe de Coordination et de Synthèse », désigné par le Directeur exécutif du PNUE, avec M. Ismail Sabri Abdallah comme président, et M. Michel Grenon comme rapporteur. En 1979, les Parties Contractantes engageaient effectivement l'exercice, MEDEAS étant désigné comme Centre d'activités régionales du PAM à cet effet.

De 1980 à 1984, le Groupe de Coordination et de Synthèse, composé de sept membres, a mené une première phase de **reconnaissance** en s'appuyant notamment sur douze études sectorielles confiées chacune à un « tandem » d'experts, un du Sud et un du Nord de la Méditerranée. Une première synthèse des informations collectées a été publiée en français, anglais et arabe. Cependant, des difficultés de gestion étant apparues, le PNUE et les autorités françaises furent amenés à dissoudre l'association MEDEAS à la fin de 1984.

En raison de son expérience internationale et de ses rapports étroits avec le PNUE, M. Michel Batisse, ancien Sous-directeur général (Sciences) à l'UNESCO, fut invité au début de 1985 à créer et présider une nouvelle association « le Plan Bleu » afin d'assurer la bonne gestion du projet et d'en recentrer les activités vers la préparation et la publication d'un rapport d'ensemble.

8 - Questions diverses.

Des précisions sur la cellule communication sont données,

Dominique CAIROL, précise qu'après avoir pris tous les contacts nécessaires es correspondants par pays seront :

- pour l'Algérie : Derradji ZOUINI et Hocine AOUDI
- pour le Liban : à désigner ultérieurement.
- pour le Maroc : Mohammed DAOUDI et Abderrazak IKAMA
- pour la Tunisie : Saad SEDDIK et Maher MANI

Des nouvelles sur la Fondation Montalembert sont données,

Maurice de VAULX, rappelle l'historique de ses contacts avec cette fondation et souligne l'importance des relais d'information et de motivation qui peuvent favoriser la vie des ONG. Il donne connaissance du dernier appel à projet de cette Fondation.

Autres interventions

Latifa CHOUI souligne qu'il y a une mauvaise diffusion des nouvelles et publications d'Echanges Med.

Hassan El MAHRAZ indique qu'il faut faire, notamment pour la délégation française, un effort pour favoriser l'adhésion des jeunes.

Deux clins d'œil sont faits,

- l'un, à **Paul BARON**, ancien président d'Echanges-Med, qui a exprimé ses regrets de ne pouvoir participer à ces 8^{èmes} Rencontres et qui a toutefois tenu à donner son mandat pour participer aux votes de l'association, comme l'ont fait par ailleurs, Michel BARTHAS, Guy BENOIT de COIGNAC, Alain BERNARD, Jean Marie DUCAT, Jean-Marie HIRTZ, Jacques PLANTHEY, Jean Jacques SIMON, Michel TAILLER.



- l'autre à **Tarek BAHRI**, Vice Président, Président de la délégation de la Tunisie, qui n'a pas pu rejoindre l'AG et les 8^{èmes} Rencontres, empêché par la gestion de crise installée suite aux dégâts causés par les intempéries exceptionnelles qui ont touché le nord de la Tunisie et notamment TUNIS, la capitale. Il a été représenté en séance par Saad SEDDIK.



Aucune intervention n'étant demandée et plus aucune question n'étant posée, le président d'Echanges-Med la fin des travaux de la journée à 16 heures 30.

*
* * *

Compte rendu des débats du nouveau Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenu le 26 octobre 2007, à 16 heures, immédiatement après l'assemblée générale, dans la salle n°25 de l'IAMM.

Administrateurs présents :

Georges de MAUPEOU, Othmane LAHLOU, Pierre FAURÉ, Philippe de QUATREBARBES, Derradji ZOUINI, Ahmed EL BOUARI, Mohamed DAOUDI, Hassan EL MAHRAZ, Saad SEDDIK, Jean-Yves OLLIVIER, André BARBAROUX, Dominique CAIROL,

Administrateurs représentés :

Mohamed Tarik BAHRI (pouvoir à Saad SEDDIK),

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de renouveler le précédent bureau, à savoir :

Président : Georges de MAUPEOU

Premier vice président : Othmane LAHLOU

Secrétaire général : Pierre FAURÉ

Trésorier : Philippe de QUATREBARBES

Vice président Algérie : Derradji ZOUINI

Vice président Espagne : David SOLANO

Vice président France : Jean-Yves OLLIVIER

Vice président Liban : Antoine NAMMOUR

Vice président Maroc : Ahmed EL BOUARI

Vice président Tunisie : Tarek BAHRI

Les autres administrateurs sont :

Algérie : Khatim KHERRAZ ;

France : André BARBAROUX ; Dominique CAIROL ; Alain GARCIA ; postes de Jean BERNARD et Michel DUCROCQ mis en attente ; Raymond LOUSSERT ; Sébastien TREYER ;

Liban: Mohamed SABRA ;

Maroc: Mohamed DAOUDI ; Hassan EL MAHRAZ; Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI;

Tunisie: Mohamed BOUFAROULA; Ridha GABBOUJ; Abdelattif GHEDIRA; Saad SEDDIK

Les trois invités permanents sont :

Le vice président du CGAAER (remplace le CGGREF) : Paul VIALLE ;

Le directeur général du CEMAGREF : Pascal VINÉ ;

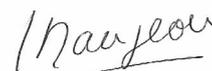
Le directeur de l'ENGREF : Laurent ROSSO.

Les fonctions au sein du conseil d'administration ayant ainsi été définies, le président reconduit dans ses fonctions :

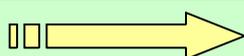
- renouvelle ses remerciements à l'ensemble des administrateurs pour la confiance accordée,
- confirme qu'il a bien pris en compte les demandes et les recommandations formulées en assemblée générale et en Conseil d'Administration,
- lève, à 16 heures 20 la séance du conseil d'administration d' « Echanges Med ».

Fait à Montpellier, le 30.10.2007

Le Président,



Georges de MAUPEOU



**On trouvera dans les pages suivantes
les annexes et notamment, les Statuts et le Règlement Intérieur
en vigueur.**

Secrétariat général : CGAAER 251 rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15

E-mail du secrétaire général : andree-pierre.faure@club-internet.fr

E-mail du trésorier: philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr

E-mail du président: georges.de_maupeou@cirad.fr

ANNEXES

Documents envoyés à chaque adhérent avant la tenue de l'AG,

- Le rapport moral présenté par le Président,
 - Le rapport sur le fonctionnement de l'association,
 - Le bilan comptable 2006 et le projet de budget 2007,
 - La note d'information sur le renouvellement 2007 du CA,
-
- La liste des participants à l'AG,
 - Le détail des pouvoirs donnés par les adhérents,
 - Appel à Projet de la Fondation Marc de Montalembert,
 - PV de l'AG du Plan Bleu du 29 mai 2007,
 - Les statuts et le règlement intérieur adoptés en 2005 (rappel).

Assemblée générale de MONTPELLIER - 26 octobre 2007

Le rapport moral du président a été communiqué à chacun avant l'AG.

Rapport moral du président

Ce rapport moral porte sur la période qui s'est écoulée depuis notre dernière assemblée générale, tenue en Algérie le 19 mai 2006 à l'occasion de nos septièmes rencontres méditerranéennes.

Le voyage d'études s'est déroulé dans la région d'Annaba et de Constantine du 14 au 21 mai. Le colloque s'est tenu le 19 mai dans les locaux de l'université d'Annaba et a été ouvert officiellement par le recteur de l'université.

Le thème du voyage d'étude et du colloque était le partenariat euro méditerranéen. Des témoignages d'opérations financées au titre du programme européen MEDA ont été présentés par des représentants de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Une cinquantaine de personnes ont participé au colloque : 22 d'Algérie, 17 de France, trois du Maroc et deux de Tunisie.

Ces rencontres ont été remarquablement organisées par notre collègue Derradji Zouini, le vice-président de notre association pour l'Algérie, qui a fort bien su s'entourer de personnes compétentes et connaissant bien leur pays, en particulier dans les services forestiers et à l'université d'Annaba. Je remercie donc à nouveau Derradji Zouini.

Le compte rendu détaillé de l'assemblée générale d'Annaba a été publié dans notre revue « Echanges Med Infos » n° 20. »

Ensuite les actes du colloque d'Annaba ont été publiés très rapidement, grâce au travail de notre secrétaire général et aux notes et résumés faits par les rapporteurs et les intervenants.

Ces actes constituent les cahiers d'Echanges Med n° 3, avec le thème du partenariat euro méditerranéen. Ils complètent les deux précédents cahiers :

- le n°1, en 2004, sur le tourisme et le développement rural, après le voyage en Lozère et le colloque d'Aix en Provence,
- et le cahier n° 2 sur les zones naturelles humides protégées à la suite du colloque de Cordoue et du voyage d'études en Andalousie.

A l'assemblée générale d'Annaba nous avons souhaité organiser une activité au cours du premier trimestre 2007, sans attendre les prochaines rencontres méditerranéennes. C'est ainsi qu'est née l'idée d'un séminaire de travail sur la gestion de l'eau dans les pays en situation de pénurie.

Ce souhait s'est concrétisé et le séminaire s'est déroulé les 13 et 14 mars derniers à Paris dans les locaux de l'IRD, l'Institut de recherche pour le développement. Il a regroupé près de 70 personnes dont 17 venaient d'autres pays que la France : huit du Maroc, trois de la Tunisie, deux d'Algérie, un du Liban, un du Mali et un d'Allemagne.

Ce séminaire a été coordonné par notre collègue Jean-Yves Ollivier qui a su mobiliser des intervenants de haut niveau : le directeur général de l'Office international de l'eau, le vice-président du Plan bleu, le président de la section « Eau » du Conseil général de l'agriculture (CGAAER), le directeur de la fondation FARM, des représentants du Cemagref et d'Agropolis et, bien sûr, des intervenants de haute qualité représentant les pays du sud et de l'est de la Méditerranée : Algérie, Liban, Maroc et Tunisie.

Nous avons eu des interventions, puis des échanges avec la salle, de grande valeur. Ce qui a contribué à mieux faire connaître notre association.

Il fallait ensuite rassembler, mettre en forme, puis diffuser tout ce qui avait été dit au cours des exposés et des échanges avec la salle. C'est ce qu'a fait notre secrétaire général, Pierre Fauré. Il a réussi à terminer la rédaction des actes du séminaire au mois de juin, soit en trois mois. Le résultat, c'est le cahier d'Echanges Med numéro 4 qui a été largement diffusé par messagerie électronique.

Ensuite, dès la fin du séminaire et du conseil d'administration extraordinaire du 14 mars à Paris nous avons préparé ces huitièmes rencontres méditerranéennes qui se tiennent actuellement, ici à Montpellier et en Languedoc Roussillon.

*

* *

Dans un autre domaine d'activité, la formation, Echanges Med a continué à apporter son appui à l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM) pour organiser des formations pour des forestiers algériens. Depuis un an trois stages de formation ont été réalisés :

- Impacts environnementaux des projets forestiers (14 stagiaires pendant 11 jours en novembre 2006),
- Restauration des terrains en montagne (10 stagiaires pendant 17 jours en juin 2007),
- Gestion de la faune sauvage pour gardes chasse (10 stagiaires pendant 7 jours en juin 2007).

Ces formations, pour lesquelles Echanges Med prête son concours à l'IAMM, sont un bon moyen pour une association comme la nôtre d'apporter une contribution concrète au renforcement des liens entre les diverses rives de la Méditerranée. Dans cette action, Echanges Med ne se substitue pas à un organisme existant mais apporte une plus value grâce à l'expérience de ses membres et à ses réseaux.

L'ensemble de ces activités d'Echanges Med - colloque, séminaire de travail, formation - contribue à faire connaître notre association. Nous avons ainsi des contacts réguliers avec le CIHEAM (Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes), l'IAMM., le CGGAER, le Cemagref, l'ENGREF et le CIRAD, pour ne citer que nos partenaires les plus importants

L'année passée a donc été riche en activités, mais je voudrais toutefois ne pas me limiter aux seuls aspects positifs de nos activités et vous faire part d'un regret : nous n'avons pas continué à publier régulièrement nos revues d'information « Echanges Med Infos » et « Autour de la Méditerranée ». Les raisons de cette situation sont de deux ordres : en premier lieu, manque de propositions d'articles ou de notes brèves de la part de l'ensemble des membres d'Echanges Med, qu'ils soient du nord, du sud ou de l'est de la Méditerranée, et, en second lieu, manque de temps au niveau du bureau de l'association pour susciter la rédaction d'articles.

Il serait bon que, tout à l'heure, nous échangions nos points de vue sur ce sujet de la relance de nos publications et, plus généralement, de notre communication.

En conclusion de ce rapport sur l'année passée et avant que nous ne parlions de nos projets d'avenir, je voudrais revenir à l'objet de notre association tel qu'il figure dans nos statuts :

« Echanges méditerranéens a pour objet le renforcement des liens amicaux entre ses membres, la mise en commun de leurs connaissances et de leur expérience dans les domaines de l'eau, de la forêt et d'une manière générale dans toutes les disciplines qui concourent au développement rural et à la gestion des ressources naturelles dans les pays du pourtour méditerranéens. »

Dans la droite ligne de ces statuts, nous renforcerons nos liens amicaux en partageant nos expériences professionnelles et en organisant ensemble des actions communes. C'est ce que nous avons essayé de faire depuis nos rencontres d'Annaba, et maintenant je vous propose de réfléchir, tous ensemble, à nos projets pour 2008 et au-delà.

Montpellier, le 12 octobre 2007

NOTE sur le fonctionnement de l'association

I - Point sur l'évolution des adhésions.

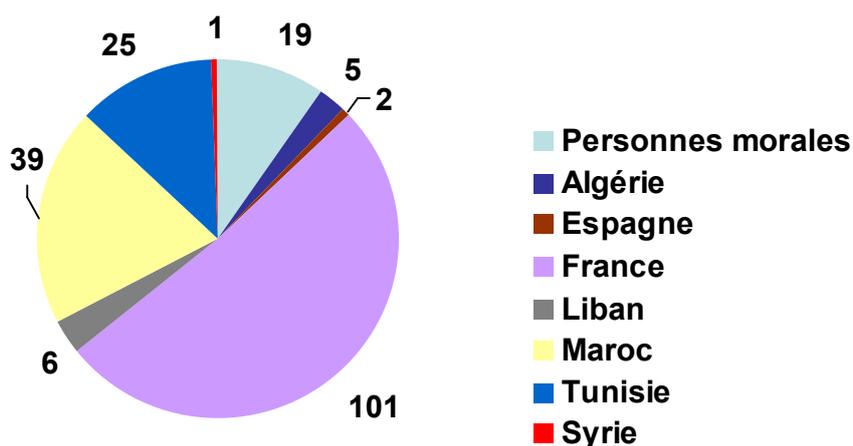
I.1 - Evolution des nombres et des catégories d'adhérents.

Au terme de sa huitième année d'existence l'association regroupe au travers de 7 délégations et de 17 personnes morales, un total global qui a cru jusqu'en 2005 pour décroître à ce jour, à 190 adhésions de natures différentes.

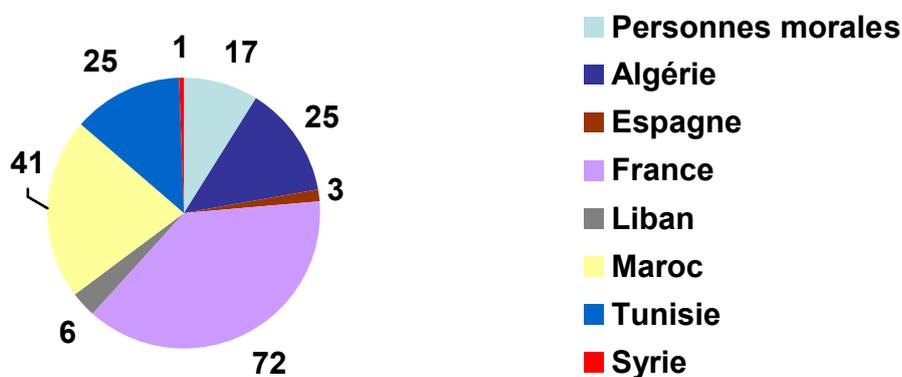
DATES de référence	NOMBRES GLOBAUX D'ADHESIONS
Juin 2000	58
Avril 2002	132
Septembre 2004	198
Septembre 2005	220
Septembre 2007	190

I.2 - Comparaison des répartitions géographiques des adhérents

2004 - 198 adhérents au total.



2007 - 190 adhérents au total.



II - Point sur les choix de gestion administrative et financière.

II.1 - Considérations sur l'évolution du nombre et de la nature des adhésions.

Tout d'abord un rappel. Les membres de l'association appartiennent à des catégories diverses : membres actifs, donateurs, associés et personnes morales.

Les membres actifs sont les personnes physiques et morales qui sont à jour, au moins, d'une cotisation sur les 2 dernières années.

Les membres associés sont les membres anciens ou nouveaux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations mais qui manifestent, au moins une fois pendant les 2 dernières années, par leurs présences ou leurs écrits, l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Les membres donateurs sont représentés avant tout par les personnes morales qui sont essentiellement d'autres associations avec lesquelles la plupart du temps notre association a des accords d'adhésion réciproque ou des organismes publics, dont certains sont très actifs comme le **CEMAGREF**, **I'AMM** et **l'ENGREF**, d'autres toujours accueillant comme **l'OIEau** et le **PLAN BLEU** et dont le dernier en date est par exemple **FARM**.

Ces considérations sont de nature à impacter le décompte total des adhérents, ce qui explique en partie la différence entre 2005 et 2007. Ce qui est clair c'est qu'elles témoignent, à la fois, d'un désir d'ouverture et de fédération d'un ensemble d'intérêts divers ciblés sur la Méditerranée, et d'un souhait de réactivité qui ne passe pas forcément par l'aspect matériel de la cotisation.

II.2 - Considérations sur l'évolution des choix organisationnels et financiers.

L'organisation de l'association repose essentiellement sur les activités parisiennes et montpelliéraines d'un bureau restreint de quelques 4 à 5 personnes.

Le bureau se réunit pratiquement une fois par mois sur convocation et ordre du jour du Président. Un compte rendu est fait à chaque fois. En 2007, à 3 reprises, un membre de délégation libanaise ou marocaine a pu participer au travail du bureau à l'occasion de son séjour en France. Chaque fois que le hasard des activités le permet c'est un enrichissement notable de l'action associative. Ceci dit, l'informatique nous rapproche aujourd'hui et nous devons continuer à optimiser ce mode d'échanges et de concertation.

Le conseil d'administration se réunira cette année 2 fois en Mars et en Octobre. Il fera sans doute l'objet d'une consultation informatique au sujet de l'outil de gestion « portail GREF » dont les grandes lignes du projet sera exposé en réunion, par le secrétaire général.

A l'appui de la présentation des chiffres et des bilans que le Trésorier présentera, il est aisé de se rendre compte que le budget de l'association reste modeste et que sa trésorerie ne dépasse que rarement le seuil des 10 000 €. C'est pourquoi, sans contredire les considérations faites antérieurement en ce qui concerne les adhésions, il importe que chacun s'acquitte au mieux de sa cotisation annuelle, c'est la base annuelle de nos avoirs.

De cette modicité des moyens propres, résulte :

- une gestion stricte et claire des dépenses et une réduction des frais de fonctionnement en essayant de s'efforcer de préserver la convivialité associative ainsi qu'un bon équilibre des dépenses-recettes lors des manifestations du type « séminaire et rencontres » au plus près des prix coûtants,
- une stratégie d'adossement à certains organismes afin de développer avec eux des accords d'objectifs communs et de rémunération sur services rendus. C'est le cas notamment, avec FARM, le CEMAGREF et avec l'IAMM. Ce point sera développé lors de la discussion des orientations pour 2008 et les années suivantes.

Enfin, pour le renouvellement 2007 des membres du CA élus il y a 3 ans, une note d'information générale a été communiquée à tous les membres avec l'invitation à participer à cette AG, elle sera complétée en séance par les propos du Président et les déclarations de candidature et les appréciations que souhaiteront apporter les uns et les autres. Là aussi un souci constant devra être celui de choisir les membres les plus disponibles et les plus motivés.

PIECES FINACIERES, BUDGETAIRES ET COMPTABLES, 2pages

Rappel BUDGET 2006						
ressources			observations	emplois		
	prévisions	résultats			prévisions	résultats
cotisations personnes physiques	2 000,00 €	1 870,00 €		fonctionnement courant	3 000,00 €	1 334,09 €
cotisations personnes morales	2 000,00 €	200,00 €				
7èmes rencontres Annaba :						
participants	15 000,00 €	15 655,00 €		7èmes rencontres Annaba :		
Prestations				transports et hébergements	15 000,00 €	
subventions		1 500,00 €	IAM	AG et réceptions Annaba	3 000,00 €	17 204,61 €
AIGREF (entretiens)	1 000,00 €			Publications	1 500,00 €	
autres	5 000,00 €			Promotion-communication sur actions r	2 500,00 €	
Reversement participations antérieures adhérents		2 700,00 €		Subvention événement ENGREF		200,00 €
Totaux	25 000,00 €	21 925,00 €			25 000,00 €	18 738,70 €
Résultat d'exercice						3 186,30 €
BUDGET 2007						
ressources			observations	emplois		
	prévisions	résultats au 01-10			prévisions	résultats
cotisations personnes physiques	2 000,00 €	1 050,00 €		fonctionnement courant	1 300,00 €	
cotisations personnes morales	200,00 €	200,00 €		(fournitures, envois, diffusion, communication,...)		
Séminaire Paris 13&14 mars 2007						
participants	600,00 €	620,00 €		Séminaire Paris 13&14 mars 2007 *	12 500,00 €	12 391,86 €
FARM	10 000,00 €	10 000,00 €				
8èmes rencontres Montpellier :						
participants	23 000,00 €			8èmes rencontres Montpellier **:		
Prestations				transports et hébergements	23 000,00 €	
subventions				AG et réceptions Annaba - Frais divers d'organisation		
CIHEAM	1 000,00 €	1 000,00 €				
AIGREF (entretiens)						
autres						
Totaux	37 300,00 €				37 300,00 €	

* : non compris prestation gratuite de l'IRD pour la mise à disposition de la salle de conférence

** : non compris prestations prises en charge directement par l'IAMM pour le déjeuner du 25 et le dîner de gala du 26, ainsi que la mise à disposition des salles

(Suite)

ECHANGES MEDITERRANEENS bilans 2005 et 2006

Actif	2005	2006
Actif Immobilisé		
Actif circulant		
valeurs de placement		
Avances		
Subventions à recevoir		
Cotisations à recevoir		
Reversement à recevoir adhérents Maroc	2 700,00	
disponibilités (en caisse au 31-12)	2 048,04	5 234,34
Total actif	4 748,04	5 234,34

Passif	2 005	2 006
Fonds Propres		
résultat de l'exercice	- 7 010,35	3 186,30
report à nouveau	9 058,39	2 048,04
créances	2 700,00	
Fonds affectés		
Provisions pour charges		
édition		
Dettes		
chèques émis non tirés		
cot reçues d'avance		
Total passif	4 748,04	5 234,34

ECHANGES MEDITERRANEENS COMPTES DE RESULTAT 2005 et 2006

Produits	2005	2006
Cotisations		
personnes physiques	1 250,00	1 870,00
institutions	300,00	200,00
participations aux frais (rencontres)	24 411,00	15 655,00
reversement participations antérieures		2 700,00
subventions		
subv AIGREF entretiens	2 000,00	
autres ressources :		
CIHEAM	5 390,00	
IAM		1 500,00
Produits d'exploitation	33 351,00	21 925,00
EXCEDENT D'EXPLOITATION		
Produits financiers		
SOLDE GENERAL excédent		3 186,30

Charges	2005	2006
fonctionnement général	1 989,38	1 334,09
conseil d'administration à Paris	4 056,04	
Publications	1 272,54	
rencontres	33 043,39	17 204,61
aides aux étudiants		
subvention événement ENGREF		200,00
Charges d'exploitation	40 361,35	18 738,70
PERTE D'EXPLOITATION		
Charges financières		
SOLDE GENERAL déficit :	7 010,35	

Note communiquée en vue de l'Assemblée générale du 26 octobre 2007 à MONTPELLIER.

Renouvellement du conseil d'administration

Les huit administrateurs suivants ont été élus en 2004 pour trois ans, lors de l'Assemblée Générale d'AIX EN PROVENCE, leurs fonctions cessant en 2007 avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006,

Pays	Administrateurs renouvelés en 2004 (8)
Algérie	ZOUINI Derradji
Espagne	
France	de MAUPEOU Georges BERNARD Jean DUCROCQ Michel
Liban	NAMMOUR Antoine SABRA Mohamed
Maroc	DAOUDI Mohamed
Tunisie	SEDDIK Saad

Soit 8 administrateurs à renouveler ou à remplacer, lors de l'A.G. du 26 octobre 2007 à MONTPELLIER, sur les 26 actuellement en fonction, sachant que les élections des nouveaux administrateurs se fait à partir des actes de candidature communiqués préalablement par écrit avant le 19/10/07, ou à partir d'acte de candidature en séance de l'AG.

Rappel :

Les renouvellements de 2005 et 2006 ont concerné les administrateurs suivants, à savoir en résumé et par pays :

Pays	Administrateurs renouvelés en 2005 (14)	Administrateurs renouvelés en 2006 (6)
Algérie	KHERRAZ Khatim	
Espagne	SOLANO David	
France	BEDEL Jean de QUATREBARBES Philippe FAURÉ Pierre OLLIVIER Jean-Yves TREYER Sébastien	GARCIA Alain JUILLET de St LAGER Patrice LOUSSERT Raymond
Liban		
Maroc	EL MAHRAZ Hassan EL BOUARI Ahmed EL AYACHI Ghazi	LAHLOU Othmane
Tunisie	BAHRI Tarek BOUFAROUA Mohamed GABBOUDJ Ridha GHEDIRA Lotfi	

Liste des participants à l'Assemblée Générale du 26.10.07 - 14 heures30

NOM	Lieu de résidence	Fonctions / situations	Adresses électroniques
DELEGATION ALGERIENNE			
AOUADI Hocine	Annaba	Conservateur Général des Forêts de l'Est Algérien, Docteur d'Etat en Ecologie	aouadih.2000@yahoo.fr
CHOUFI Latifa	Constantine	Professeur de Génie Civil - Université de Constantine.	
ZOUINI Derradji	ANNABA	Maître de Conférence - Géologie - Université d'ANNABA Vice Président de l'Association	zouinid@yahoo.fr
DELEGATION FRANCAISE			
BARBAROUX André	PARIS	IGA Directeur Général FNSAFER	andre.barbaroux@safer.fr
BESSAOUD Omar	MONTPELLIER	Enseignant-Chercheur au CIHEAM - IAMM	bessaoud@iamm.fr
CAIROL Dominique	PARIS -Orsay	IG GREF honoraire	dominique.cairol@hotmail.fr
COQUET Jean-Claude	MARSEILLE	IG GREF honoraire	jeanclaudecoquet@wanadoo.fr
FAURÉ Pierre	PARIS	IG GREF honoraire Secrétaire Général de l'Association	andree-pierre.faure@club-internet.fr
Bernard GLASS	Sophia Antipolis	IG GREF honoraire, représentant le PLAN BLEU	bernardglass@wanadoo.fr
LE JAN Alain	PARIS	IG GREF au CG GREF Rue de RENNES	alain.le-jan@agriculture.gouv.fr
de MAUPEOU Georges	MONTPELLIER	IG GREF au CG AAER et CIRAD Montpellier Président de l'Association	georges.de_maupeou@cirad.fr
OLLIVIER Jean-Yves	MONTPELLIER	IG GREF à la DATAR/ Montpellier Vice Président de l'Association	jean-yves.ollivier@diact.gouv.fr
de QUATREBARBES Philippe	PARIS	IG GREF au CG AAER Rue de VAUGIRARD Trésorier de l'Association	philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr
SOUBEIRAN André	94220 CHARENTON le PONT	IG GREF honoraire	af.soubairan@wanadoo.fr
TIERCELIN Jean-Robert	MONTPELLIER	IC GREF honoraire	
De VAULX Maurice	PARIS	IG GREF honoraire	mauricedevaulx@wanadoo.fr
ZERAÏA Lamri	NANCY	Ingénieur Docteur forestier -	zeraialamri@hotmail.fr

Suite

NOM	Lieu de résidence	Fonctions / situations	Adresses électroniques
DELEGATION MAROCAINE			
ANTARI El Mostafa	EL JADIDA	IC à l'ORPMVA des DOUKKALA	antarimostafa@yahoo.fr
ATTAR Haj	RABAT	Secrétaire général honoraire du Ministère de l'Agriculture	
BENADDI Ali	RABAT	Chef de Service au Ministère de l'Education	benaddi_ali@yahoo.fr
DAOUDI Mohamed	RABAT	Directeur de Bureau d'études	daoudiwa@yahoo.fr
EL BOUARI Ahmed	RABAT	Administration du Génie rural	bouariahmed@gmail.com
EI MAHHRAS Hassan	RABAT	Responsable du Dpt « Hydraulique urbaine » à l'ADI	h.elmahraz@adi.ma
KANNARI Abdellatif			
IKAMA Abderrazak	FES	Directeur du projet Moyen Sebou	ikama@menara.ma
LAHLOU Othmane	RABAT	Directeur des Affaires Générales à l'APDN 1 ^{er} Vice Président de l'Association	othmane.lahlou@gmail.com
LAKRIKBA El Hassane			saftoplh@yahoo.fr
TLEMCANI Khalid	RABAT		tlemcanik@yahoo.fr
TOUMI Mohamed	TAOUNATE	Directeur Provincial de l'Agriculture	mtoumi53@yahoo.fr
DELEGATION TUNISIENNE			
MANI Maher	TUNIS	GTZ - INAT	mahmani@gnet.tn
SEDDIK Saad	Sidi BOUZID	Commissaire Régional au Développement Agricole	Saad.Seddik@Laposte.net

**Listes des Pouvoirs donnés
en vue de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,**

<i>NOM et prénom de l'adhérent donnant pouvoir</i>	<i>NOM et prénom du représentant ayant reçu pouvoir</i>
<u>DELEGATION ALGERIENNE</u>	
KHERRAZ Khatim	ZOUINI Derradji
<u>DELEGATION FRANCAISE</u>	
BARON Paul	Jean-Yves OLLIVIER
BARTHAS Michel	Georges de MAUPEOU
BERNARD Alain	Pierre FAURÉ
BENOIT de COIGNAC Guy	Philippe de QUATREBARBES
DUCAT Jean-Marie	Georges de MAUPEOU
HIRTZ Jean-Marie	Jean-Yves OLLIVIER
PLANTHEY Jacques	Pierre FAURÉ
SIMON Jean-Jacques	Philippe de QUATREBARBES
TAILLER Michel	Jean-Yves OLLIVIER
<u>DELEGATION LIBANAISE</u>	
<u>DELEGATION MAROCAINE</u>	
<u>DELEGATION TUNISIENNE</u>	
BAHRI Mohamed Tarek	Saad SEDDIK



ΙΔΡΥΜΑ = FONDATION
Marc de Montalembert

UNE BOURSE DE 7000 EUROS OFFERTE À UN JEUNE POUR UN PROJET CULTUREL LIÉ AUX PAYS DE LA MÉDITERRANÉE

**Vous êtes originaire d'un pays riverain de la Méditerranée ?
 Né(e) après le 31 décembre 1978, vous aurez moins de 30 ans en 2008 ?**

**Quelle que soit votre formation, vous souhaitez réaliser un projet culturel
 pour mieux connaître la diversité culturelle de cette région ?**

**La Fondation Marc de Montalembert offre une dotation de 7000 euros
 pour encourager les projets de découverte culturelle liés à la Méditerranée.**

Pour faire acte de candidature à la bourse Marc de Montalembert 2008
 adressez une demande de dossier appuyée par un résumé du projet envisagé

- en écrivant à

Fondation Marc de Montalembert

Fondation de France,
 40 Avenue Hoche, 75008 Paris, France

- ou par message électronique à: montalembert@fondationmdm.com

Pour plus d'information consulter le site de la Fondation www.fondationmdm.com

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre 2007

La bourse permettra la réalisation d'un projet dont l'objectif soit de mieux connaître les cultures de la région méditerranéenne, d'en observer la diversité et d'en apprécier les richesses. **Le projet comportera nécessairement un voyage d'étude au-delà des frontières du pays d'origine du candidat. Il devra aboutir à un résultat concret, à une œuvre originale sous une forme laissée au choix du candidat : publication, expression orale, expression plastique, etc., que la Fondation pourra éventuellement aider à diffuser.** Si le candidat le désire, ce résultat pourra être élaboré lors d'un séjour dans la ville médiévale de Rhodes, à la Fondation Marc de Montalembert. Depuis 1995 des bourses ont été attribuées à des projets présentés par des jeunes de six pays de la Méditerranée dans les domaines suivants : sculpture, littérature, musique, peinture, architecture, sociologie, photographie, histoire de l'art, ethnographie.

MERCI DE DONNER A CET APPEL A CANDIDATURES LA PLUS LARGE DIFFUSION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du PLAN BLEU

RÉUNION DU 29 MAI 2007

Procès-verbal

Version Provisoire

Association Loi 1901 Plan Bleu pour l'environnement et le développement en méditerranée

15 Rue Ludwig van Beethoven - F06560 Valbonne Sophia Antipolis - France

Dépôt modificatif en préfecture de Grasse sous le N° 0061006581 le 20/12/1999

Parution au J.O.R.F. le 22/01/2000

SIRET : 333 322 485 00025 NAF : 731Z

Sophia Antipolis

Juillet 2007

1

L'Assemblée Générale du Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée s'est tenue le mardi 29 mai 2007 à 10h00, à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), 6 rue du Général Clergerie, 75116 Paris, sous la présidence de M. Lucien CHABASON.

Etaient présents au titre de membres de l'association :

M. Guillaume BENOIT Conseiller auprès du Conseil Général du Développement Agricole - Maroc

M. Lucien CHABASON Président du Plan Bleu

M. Georges de MAUPEOU Président de l'Association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement »

M. Bertrand HERVIEU Secrétaire Général du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

M. Jean-Paul LANLY Ingénieur Général du GREF *e.r.*

M. Thierry LAVOUX Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Inspection Générale de l'Environnement

M. Jean de MONTGOLFIER Trésorier du Plan Bleu

Etaient excusés et avaient envoyé leur pouvoir :

M. Larbi CHAKROUN Président de l'Association Internationale des Forêts Méditerranéennes

M. Mohamed ENNABLI Président de l'Institut Méditerranéen de l'Eau - Vice-Président du Plan Bleu

M. Bernard GLASS Secrétaire général du Plan Bleu

M. Pierre LAFFITTE Sénateur - Fondation Sophia Antipolis

M. Jacques LESOURNE

M. Jean MARGAT Vice-président du Plan Bleu

Mme Odile ROUSSEL Sous-Directrice de l'Environnement - Ministère des Affaires Etrangères

Etaient présents au titre de représentants de membres de l'association :

M. Philippe ORLIANGE Représentant M. Jean-Pierre BARBIER, Agence Française de Développement, Département Méditerranée

Mme Coralie NOEL Représentant M. Jean RENARD, Président de l'Office International de l'Eau

M. Jean-Marc HOFFMANN Représentant Mme Michèle ROUSSEAU, Secrétaire Générale, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

M. Philippe BEYRIES Représentant M. Philippe VINÇON, Sous-Directeur des Echanges Internationaux, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

2

Etaient absents et excusés :

Mme Sophie BOISSARD Directrice Générale, Centre d'Analyse Stratégique Mme Sylvie ESPARRE Directrice à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

M. Christian ESTROSI Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes

M. Georges FRECHE Président du Conseil Régional de Languedoc-Roussillon

M. Hugues de JOUVENEL Directeur Général de Futuribles

M. Emmanuel LOPEZ Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)

M. Christian MANTEI Directeur de l'ODIT (Observation, Développement et Ingénierie Touristiques)

M. Alain PIALAT Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

M. Camille de ROCCA SERRA Président de l'Assemblée de Corse

M. Jacques THEYS Chef du centre de Prospective et de Veille Scientifique, Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques, Ministère de l'Équipement

M. Michel VAUZELLE Président du Conseil Régional PACA

M. Adelin Villevieille Président du Groupe « catastrophes naturelles et technologiques » VATI/ICCT (UNESCO)

Était absent et excusé le commissaire aux comptes du Plan Bleu :

M. Serge DURIF Expert Comptable

Étaient présents en qualité de personnel du Plan Bleu :

M. Henri-Luc THIBAUT Directeur

M. Luc DASSONVILLE Directeur adjoint

M. Loïc FIQUET Responsable administratif et financier

Étaient présents en qualité d'invités du Plan Bleu :

M. Christian AVEROUS Chef de la Division des Performances et de l'Information Environnementale - Direction de l'Environnement - OCDE

Mme Françoise CHAMBA-RENOUX Direction du Tourisme - Mission des affaires internationales

Mme Stéphanie FAVRE Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (en charge de l'Équipement et des Transports)

Mme Anne GED Solving France

Mme Sophie VILLERS Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux

3

Le Président Lucien Chabason ouvre l'Assemblée générale à 10 heures.

Compte tenu des membres présents ou représentés (11) et des pouvoirs (7) qui ont été envoyés, il est constaté que le quorum (18 sur 30) est atteint, comme il résulte de la liste de présence annexée au présent procès verbal.

L'Assemblée confirme que toutes les obligations réglementaires relatives à la convocation, à l'envoi des documents et à la tenue de la présente assemblée générale ont été remplies. Elle en donne acte au Bureau.

Après avoir présenté la structure institutionnelle du Plan d'Action pour la Méditerranée - dont le Plan Bleu est un centre d'activités régionales - et avoir souligné l'importance du partenariat euroméditerranéen

et de ses initiatives (Horizon 2020), le Président propose à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, qui est adopté :

- Rapport sur les activités conduites en 2006,
- Approbation des comptes 2006,
- Quitus au bureau et à ses délégués,
- Affectation du résultat 2006,
- Orientations stratégiques 2007-2015,
- Programme 2007,
- Renouvellement du Bureau,
- Questions diverses.

1. RAPPORT SUR LES ACTIVITES CONDUITES EN 2006

Henri-Luc Thibault, Directeur du Plan Bleu, présente les activités conduites en 2006, sur la base du rapport préalablement communiqué par voie électronique aux membres et aux invités.

Suite à cette présentation, l'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le document en tant que rapport moral sur l'exercice 2006.

2. APPROBATION DES COMPTES 2006

Jean de Montgolfier, Trésorier du Plan Bleu, présente les comptes 2006, sur la base du rapport financier préalablement communiqué par voie électronique aux membres et aux invités.

Les participants prennent également connaissance des rapports du commissaire aux comptes, Serge Durif, excusé.

A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2006.

4

3. QUITUS

A l'unanimité, l'Assemblée générale donne ensuite quitus au bureau et à ses délégués pour la gestion de l'exercice 2006.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2006

Lucien Chabason, Président du Plan Bleu, propose à l'Assemblée générale d'affecter l'excédent de l'exercice 2006 - soit 136 523 € - au report à nouveau créditeur, le portant ainsi à 585 192 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2007 - 2015

Henri-Luc Thibault, Directeur du Plan Bleu, présente le cadre d'intervention stratégique (CIS) du Plan Bleu pour la période 2007 – 2015, tel qu'il résulte des travaux qui ont été récemment conduits en interne.

L'Assemblée générale en prend acte.

6. PROGRAMME 2007

Henri-Luc Thibault, Directeur du Plan Bleu, sur la base du tableau récapitulatif joint au CIS, présente les activités et productions prévues pour l'exercice 2007.

L'Assemblée générale en prend acte.

Des observations formulées à l'issue de chaque présentation et des réponses apportées par le Président et le Directeur du Plan Bleu, il résulte que :

• Positionnement du Plan Bleu en Méditerranée

Au-delà de son statut juridique d'association française de la loi de 1901, le Plan Bleu est essentiellement une organisation internationale au service des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone. A ce titre, le Plan Bleu dispose d'un mandat qui en fait l'un des centres d'activités régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM).

Dans les processus globaux, la Méditerranée continue à rester insuffisamment reconnue en tant que région du monde, pour de multiples raisons (éclatement entre trois continents, conflits, performances médiocres, production intellectuelle insuffisante). L'un des rôles du Plan Bleu est donc d'aider la Méditerranée à renforcer sa présence dans le concert international. A cet égard, le rapport produit en 2005 par le Plan Bleu (RED) constitue un excellent outil de promotion de la Région, ledit rapport ayant notamment inspiré la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD).

Toutefois, il est à regretter que la connaissance de la SMDD reste encore aujourd'hui largement confidentielle. Les efforts développés par le Plan Bleu doivent donc viser à faire connaître ses travaux bien au-delà des sphères environnementales.

A ce titre, le Plan Bleu est invité à renforcer sa présence dans les pays méditerranéens, notamment ceux du Sud, pour aider au décloisonnement et à l'ouverture de débats intersectoriels sur le développement durable.

• Productions du Plan Bleu

Il est essentiel que le Plan Bleu renforce ses capacités de production d'informations chiffrées (statistiques et indicateurs) sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée.

Ces bases lui permettront de présenter des résultats en matière de rating et de benchmarking, dont les pays sont demandeurs.

Ces activités méritent d'être prolongées par la diffusion vers les pays méditerranéens – dans le cadre de plate-formes d'échanges - d'outils, de méthodes, d'instruments et d'exemples de bonnes pratiques utiles aux réflexions nationales sur les stratégies de développement durable.

Sans être prescripteur, car ce n'est pas son mandat, le Plan Bleu a un rôle important à jouer en matière d'analyse des politiques et de leur efficacité.

Aux analyses développées dans les secteurs identifiés comme prioritaires par le CIS, le Plan Bleu doit croiser des expertises à caractère « transversal », notamment sur les questions de financement. Les analyses thématiques devront également comprendre un volet économique, étant noté que l'économie de marché joue un rôle important dans les processus régionaux d'intégration.

• Organisation et contenu des prochaines assemblées générales

Un plus grand rapprochement entre les différentes instances de gouvernance du Plan Bleu apparaît souhaitable.

A ce titre, l'assemblée générale annuelle pourrait consacrer une partie de ses débats, au-delà des éléments de l'ordre du jour qui ressortissent au statut de l'association, à l'analyse d'une question intersectorielle identifiée comme prioritaire en Méditerranée, en présence et avec la participation des points focaux français du PAM et du Centre d'Activités Régionales Plan Bleu, ainsi que des membres français de la CMDDD.

• **Partenariats**

Les partenaires présents ont confirmé l'intérêt – en terme de lisibilité - qui s'attachait à disposer d'un cadre d'intervention stratégique (CIS) du Plan Bleu avec des objectifs à moyen terme, sur le fondement duquel les partenariats pourront désormais être noués dans la durée et non sur la seule base de projets à court terme.

• **Emplois et ressources du Plan Bleu**

L'importance des ambitions affichées par le CIS a été soulignée. Elles impliquent une augmentation significative des ressources. Pour ce qui concerne les ressources humaines, la direction du Plan Bleu entend à la fois capitaliser les acquis et l'expérience du personnel en place et renforcer les potentiels internes de compétences. Pour cela, le Plan Bleu procèdera à des recrutements de jeunes diplômés et sollicitera la France et les autres pays méditerranéens pour qu'ils mettent à disposition des experts de haut niveau.

6

7. RENOUVELLEMENT DU BUREAU

L'ensemble des membres sortants ayant renouvelé leur candidature et aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, 5 candidatures sont mises aux voix. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Le nouveau Bureau est donc constitué ainsi qu'il suit :

- Lucien CHABASON, Président
- Mohamed ENNABLI, Vice Président
- Jean MARGAT, Vice Président
- Bernard GLASS, Secrétaire général
- Jean de MONTGOLFIER, Trésorier

8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est présentée.

9. CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et clôt l'assemblée à 13 heures.

Le Président

Lucien CHABASON

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

STATUTS

I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

Article 1 - Forme et durée :

Il est créé entre les adhérents une association à caractère international régie par la loi 1901, le décret du 16 août 1901 et par les présents statuts. Cette association est constituée à compter du jour de la déclaration faite conformément à la loi de 1901, sans limitation de durée.

Article 2 - Dénomination :

L'association est ainsi dénommée : « Echanges Méditerranéens pour l'Eau, la Forêt et le Développement ».

Elle sera mentionnée sous l'appellation « Echanges Méditerranéens » dans ce qui suit.

Article 3 - Objet :

Echanges Méditerranéens a pour objet le renforcement des liens amicaux entre ses membres, la mise en commun de leurs connaissances et de leur expérience dans les domaines de l'eau, de la forêt et d'une manière générale dans toutes les disciplines qui concourent au développement rural et à la gestion des ressources naturelles, dans les pays du pourtour méditerranéen.

Elle réunit, en particulier, les anciens élèves de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et des Ecoles qui l'ont précédée et des personnes de formation équivalente, partageant les mêmes préoccupations.

L'action d'Echanges Méditerranéens consistera notamment à :

- ✓ organiser des entretiens entre ses membres sur les sujets précités plus spécialement au cours de voyages d'études,
- ✓ participer à la promotion de projets particulièrement intéressants et relevant de son domaine d'activité,
- ✓ favoriser les échanges de documentations scientifiques et techniques
- ✓ et d'une manière générale, promouvoir toutes manifestations et activités entrant dans son objet social

En outre, pour ce faire, Echanges Méditerranéens s'organisera en réseau avec des personnes morales qualifiées, qui seront dénommées associées.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 19 avenue du Maine à Paris XV^{ème}.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

Article 5 - Membres :

L'association se compose de plusieurs catégories de membres , à savoir :

- ✓ **Membres actifs** : personnes physiques ou morales adhérentes à l'association et ayant acquitté une cotisation annuelle.
- ✓ **Membres donateurs** : personnes physiques ou morales ayant versé des dons ou une cotisation d'une certaine importance, appréciée par le conseil d'administration.
- ✓ **Membres d'honneur** : personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Ce titre décerné par le conseil d'administration confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.

- ✓ **Membres associés** : personnes morales qui peuvent disposer des documents de l'association. Ils peuvent assister aux assemblées générales mais il n'y votent pas et ne sont pas éligibles.

Le conseil d'administration fixe le montant annuel de chaque catégorie de cotisation. Les demandes d'adhésion sont formulées auprès du bureau de l'association. Elles sont acceptées après toutes vérifications appropriées.

Article 6 - Radiation des membres :

La qualité de membre se perd :

1. Par démission écrite au Président du conseil d'administration ;
2. Par radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ;
3. Par radiation pour motif grave, par le conseil d'administration sur proposition du bureau. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications au conseil d'administration qui en informe l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :

Article 7 - Conseil d'administration :

L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres, est de trente au plus. Ce nombre peut être modifié par simple délibération de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret, pour trois années et choisis parmi les membres de l'assemblée générale.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu par tiers chaque année, les membres sortant sont rééligibles.

Les membres du conseil doivent être majeurs.

Le conseil choisit chaque année, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- ✓ Un Président
- ✓ Plusieurs Vice-Présidents
- ✓ Un Secrétaire Général, et le cas échéant un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints
- ✓ Un Trésorier, et le cas échéant un ou plusieurs trésoriers adjoints

Article 8 - Réunions du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. Une consultation écrite des membres du conseil peut tenir lieu de conseil d'administration ; au demeurant, le conseil doit se réunir physiquement au moins une fois par an.

Le quorum des membres présents ou représentés est de la moitié des membres composant le conseil d'administration. Les membres absents peuvent déléguer leurs pouvoirs à des membres présents, dans la limite de trois pouvoirs par présent.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 9 - Rémunération des administrateurs :

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur seront confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles, selon des modalités fixées par le conseil d'administration. Le rapport financier soumis à l'assemblée générale doit en faire état.

Article 10 - Assemblée générale :

L'assemblée générale de l'Association comprend les membres d'honneur, les membres donateurs et les membres actifs. Les personnes morales, membres de l'Association, s'y font représenter par un seul mandataire.

L'assemblée générale doit se composer du quart au moins des membres en exercice, présents ou représentés

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ; aucun membre ne peut-être porteur de plus de cinq pouvoirs.

Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le vote par correspondance est autorisé.

Le rapport annuel et les comptes sont tenus chaque année à la disposition de tous les membres de l'Association.

Les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée générale sont établis et signés comme ceux du conseil d'administration.

Article 11 - Rôle du Président :

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il assure la gestion du personnel de l'Association avec l'accord du bureau. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées dans le règlement intérieur.

Le Président est en justice. Il peut être, le cas échéant, remplacé par un mandataire désigné par le conseil d'administration.

Article 12 - Règlement intérieur :

Sur proposition du conseil d'administration, un règlement intérieur peut être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il fixe les conditions de détails nécessaires à l'application des présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

III - RESSOURCES ANNUELLES ET COMPTABILITE :

Article 13 - Ressources :

Les ressources comprennent :

1. Les cotisations et souscriptions de ses membres ;
2. Les subventions de l'Union Européenne , des Etats, des Régions, des Départements, des Communes et des Etablissements publics ;
3. Les libéralités autorisées au cours de l'exercice ;
4. Le produit des rétributions perçues pour service rendu ;
5. Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Article 14 - Comptabilité :

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultats, un bilan et des annexes s'il y a lieu.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION :

Article 15 - Modification des statuts :

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modification sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins trente jours à l'avance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 16 - Dissolution, dévolution des biens :

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'Article précédent, doit comprendre, au moins la moitié plus un des membres en exercice, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaire(s) chargé(s) de la liquidation des biens de l'association. L'actif, s'il y a lieu, est attribué à une ou plusieurs association(s) poursuivant un objectif similaire.

*
* * *

Fait à Paris, le 17 Janvier 2001

Le Président,
J.P. BOURGIN

Statuts modifiés par l'AG du 21 Septembre 2005

Le Président,
Paul BARON

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

Règlement Intérieur

Article 1 - Objet :

Le présent règlement intérieur, prévu par les articles 11 et 12 des statuts de l'association, fixe les orientations et les attributions du bureau ainsi que de chacun de ses membres.

Article 2 - Attributions du bureau :

Le bureau est notamment chargé de la définition du programme d'activité annuel. Il est responsable de la recherche des financements y afférents.

Le bureau est chargé de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, puis de l'application et de la mise en œuvre de ses décisions.

Plus spécialement le bureau, par délégation du Conseil, est compétent pour assurer l'animation, la coordination des membres d'Echanges Méditerranéens réunis ou non en "section" par pays, ainsi que pour étendre ce réseau aux pays méditerranéens non encore membres.

Le bureau peut désigner des délégués chargés d'une mission particulière : délégué aux études et recherches, délégué aux entreprises, délégué aux manifestations, ...etc...

Enfin le cas échéant, le bureau, dans les mêmes conditions, est compétent pour gérer le personnel permanent de l'association (recrutement, rémunération, avancement, licenciement).

Article 3 - Vice-Présidents :

Plusieurs Vice-Présidents sont prévus par l'article 7 des statuts. En principe, il y a au moins autant de Vice-Présidents que de nationalités représentées parmi les membres de l'association qui les proposent parmi eux.

De plus, sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner parmi les administrateurs un premier vice-président qui assiste le président dans la prise en compte des spécificités des diverses nationalités des adhérents. A cette fin, le président et le vice-président seront choisis, l'un parmi les pays de l'Union européenne, l'autre parmi les autres pays.

Article 4 - Attributions individuelles des Vice-Présidents :

Un Vice-Président reçoit délégation du Président lorsque ce dernier est empêché, ou pour des missions particulières.

Un Vice-Président est chargé plus particulièrement des relations avec les Ecoles et Universités des pays du pourtour de la Méditerranée.

Dans chaque pays, un Vice-Président est chargé, outre ses missions particulières éventuelles, d'assurer les liaisons entre le bureau et les membres de l'association de la même nationalité et d'une manière générale avec les autorités de son pays.

Article 5 - Attributions individuelles du Trésorier et des Trésoriers-adjoints :

Le Trésorier veille à l'équilibre financier de l'association.

Le Trésorier est chargé d'établir, ou de faire établir, une fois par an, le compte de résultats, le bilan et les annexes s'il y a lieu, prévus à l'article 14 des statuts. Il tire les conclusions des documents de l'exercice clos et les rapporte devant les différentes instances de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Il propose les mesures à prendre en fonction des résultats constatés.

Il gère la trésorerie, les mouvements de fonds avec l'étranger et les éventuels placements possibles.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Trésoriers-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 6 - Attributions individuelles du Secrétaire général et des Secrétaires généraux-adjoints :

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, ainsi que de leur transcription, de leur conservation et des éventuelles formalités subséquentes.

Il tient le registre des délégations de pouvoir.

Il tient les archives de l'association.

Il a autorité sur l'éventuel personnel permanent prévu à l'article 2.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Secrétaires généraux-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 7 - Sections régionales :

Dès que trois années consécutives le nombre d'adhérents d'un pays ou d'un groupe de pays aura atteint le chiffre de dix adhérents, ces derniers pourront proposer de créer une section régionale de l'association, la décision finale revenant au conseil d'administration. Pour le fonctionnement administratif et financier de la section, cette section pourra prendre la forme d'une association de droit local ; elle pourra également s'appuyer sur une association locale existante. Dans tous les cas une convention passée entre l'association « échanges méditerranéens » et l'association locale, approuvée par le conseil d'administration, précisera les relations entre les deux associations.

Article 8 - Réunion du conseil d'administration :

Le vice-président du conseil général du GREF, le directeur général du CEMAGREF et le directeur général de l'ENGREF sont invités à participer aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le président peut y inviter également, avec voix consultative, toute personne dont la participation peut éclairer une question inscrite à l'ordre du jour.

Article 9 - Quorum des réunions du Conseil d'Administration :

Le Président peut ouvrir la séance si le quorum n'est pas atteint : celui-ci ne s'impose que pour les votes.

Article 10 - Engagement des administrateurs :

La candidature au Conseil implique l'adhésion au présent règlement intérieur dont un exemplaire sera remis à chaque administrateur.

L'acceptation de la fonction d'administrateur comporte l'engagement de participer effectivement à l'activité du Conseil d'Administration et d'assister aussi ponctuellement que possible à ses réunions.

Article 11 - Démission d'un administrateur :

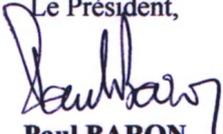
Lorsqu'un administrateur décide en cours de mandat de démissionner de sa fonction, il est tenu d'en informer le Président ou le Secrétaire général.

Article 12 - Adoption du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur sera applicable dès son approbation par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Il sera opposable à tous les membres de l'association.

Approuvé par l'Assemblée Générale à Cordoue le 21 septembre 2005

Le Président,

Paul BARON